

ABRACADABRA..... ET HOP, VOILA LES SIP !!!

Les représentants CGT au CTP ont boycotté le CTP du matin avec comme point à l'ordre du jour la discussion sur les SIP (voir déclaration ci dessous).

Pour la CGT, la fusion DGI/ DGCP obéit à des choix politiques et sociétaux qui sont loin, très loin, de la volonté affichée d'un meilleur accueil des usagers et d'une amélioration de la qualité du service public économique, fiscal et financier.

Le cœur de cible des restructurations en cours reste l'emploi public et son statut. 29 suppressions d'emplois à la DGFIP en Moselle : 14 au Trésor et 15 aux impôts pour l'année 2009.

Le statut, avec par exemple le projet de loi dit de mobilité dont l'ensemble des organisations syndicales demande le retrait, ou encore la lecture des dispositions GRH prises dans le cadre de la RGPP, en attestent.

Elles nourrissent l'ambition d'une conception taylorienne de la division du travail avec front-office et back-office, ses indicateurs, sa soit- disant rentabilité dans les missions de service public.

Elles veulent faire de l'encadrement actuel les « managers opérationnels », porteurs des « valeurs » de l'entreprise.

Elles veulent également instituer pour tous les agents de l'Etat, quelle que soit leur catégorie, la modulation du traitement avec la prime à la performance et au résultat. Les effets pourront réduire à néant à l'horizon 2012, pour de nombreux agents des impôts ou du Trésor, l'actuelle harmonisation indemnitaire DGI/DGCP.

Concernant le plan de déploiement des SIP, nous ne partageons pas les choix qui sont actuellement proposés.

La Direction Générale ne respecte pas ses propres engagements pris dès le mois de juin 2008 dans la circulaire de mise en œuvre des SIP, qui comprenaient notamment, un bilan contradictoire du fonctionnement des sites préfigurateurs avant la fin 2008 et la garantie d'un dialogue social de qualité.

Le Secrétaire Général ne tire aucune conséquence concrète des difficultés dans la mise en place des SIP. Au contraire, le calendrier effréné se poursuit comme annoncé, dans la précipitation et l'urgence. Nous allons droit dans le mur, et ce sont les agents qui vivent les réalités au quotidien qui vont en faire les frais.

La CGT n'a jamais été pour le statu quo concernant nos missions, leurs périmètres et l'organisation du réseau.

Nos propositions d'Hôtel des Finances et de maisons des finances sont plus que jamais pertinentes pour la continuité du service public républicain, pour l'aménagement du territoire et des quartiers et pour le développement des missions.

Nous continuons d'affirmer toute la validité de la séparation ordonnateur comptable, comme nous continuons d'affirmer qu'il est possible de décroïsonner nos administrations, de réfléchir à une nouvelle présence territoriale, à construire des coopérations entre différentes administrations.

Ces propositions s'appuient également sur le développement et la reconnaissance des qualifications des agents, sur l'amélioration des conditions de travail, sur l'égalité d'accès et de traitement des usagers et contribuables.

L'accueil conjoint, chacun dans ses compétences, et l'utilisation des nouvelles technologies peuvent permettre d'améliorer la qualité de nos services et la disponibilité de ceux-ci.

L'accueil commun, le front et back office, la concentration sur des points d'entrée unique appelés SIP tournent le dos à cette opportunité.

On constate enfin que les conditions dans lesquelles les discussions portant sur la création des SIP sont différentes au Trésor et aux Impôts, au plan local, en Moselle.

- *Ici, 2 CTP le même jour, avec 5 points à l'ordre du jour le matin et 3 points l'après midi, sans parler des questions diverses.*
- *Aux Impôts, un CTP ciblé SIP dans la journée, avec 2 points à l'ordre du jour.*

On ajoute le fait qu'une réunion informelle s'est déroulée le 24 février à la DSF portant sur la mise en place des SIP, et rien au Trésor.

Où est l'égalité dans le traitement des informations données aux représentants du personnel ?

Pourquoi le CTP du matin n'est-il pas uniquement consacré aux SIP, comme cela se fait aux Impôts ?

Peut être pour écourter les débats ou pour noyer le poisson ?

La question des SIP est-elle plus importante aux Impôts qu'au Trésor ?

Dans ces conditions, les représentants du personnel CGT ne participeront pas aux débats du matin.

Par contre, ils se rendent immédiatement sur les sites de Sarrebourg et Château Salins pour informer les personnels et les usagers du semblant de réforme qu'on veut leur imposer.

S'agissant des autres points à l'ordre du jour du matin, nous demandons qu'ils soient repris dans le CTPL de cet après midi, ou à une date ultérieure.

Les CTP du matin étant boycottés au Trésor et aux Impôts, des militants de la CGT se rendent sur place, à Sarrebourg et Château Salins, pour aller à la rencontre des agents et des usagers du service public (voir nos tracts distribués devant les futurs SIP).

A Château Salins, c'est l'inquiétude des agents qui prédomine : le poids des emplois implantés mais non pourvus se fait sentir chaque jour davantage. On craint que faute de temps pour faire des contrôles, l'arrondissement ne devienne rapidement un paradis fiscal.

A Sarrebourg les usagers sont avec nous ! Eux aussi en ont ras le bol de ces réformes qu'on nous jette à la figure. **Salariés du public et du privé, même combat.**

Plusieurs autres points étaient à l'ordre du jour du matin. Avec l'accord des autres organisations syndicales, les points qui suivent ont été repoussés au CTP de l'après midi.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

On voit ici le résultat de la position de l'administration affirmée lors du CTP du 25 novembre : les postes réduisent les uns après les autres la durée d'ouverture au public, afin de faire face aux réductions d'effectifs pratiquées année après année.

La CGT dénonce une nouvelle fois l'effet pervers de ces réductions d'effectifs, qui se font au détriment des personnels mais également au détriment du service rendu aux usagers.

La position de la CGT ne varie pas d'un iota : réduire parfois de façon importante les durées d'ouverture au public est une solution à courte vue pour réduire la pression qui pèse sur les agents du fait de la suppression des emplois.

En réduisant les horaires d'ouverture, c'est la qualité du service public qui en pâtit, et nous devons tous collectivement en payer un jour les frais :

Faut-il voir dans les postes qui réduisent aujourd'hui leurs durées d'ouverture ceux que l'administration choisira de fermer une fois la fusion digérée, c'est à dire à l'horizon 2012 ?

C'est pourquoi les représentants CGT sont amenés à s'abstenir le plus souvent lors de ces votes sur les horaires d'ouverture, afin de manifester leur opposition face à la dégradation de la qualité du service public, tout en tenant compte du fait que ce sont les agents qui les premiers doivent faire face aux réductions d'effectifs, et par conséquent à l'accroissement des charges de travail.

L'ensemble des points ci-après ont été approuvés lors des votes en CTP. Nous vous livrons point par point la position de la CGT.

Trésorerie de Bouzonville :

Vote CGT : **ABSTENTION**

La réduction des ouvertures au public de 2H30 dans la semaine, de 30 heures à 27 heures 30 est dommageable pour le service public.

Trésorerie de Metzervisse :

Vote CGT : **ABSTENTION**

La réduction des ouvertures au public de 5H00 dans la semaine, de 35 heures à 30 heures, est dommageable pour le service public.

Trésorerie de Courcelles-Chaussy :

Vote CGT : **ABSTENTION**

La réduction des ouvertures au public de 5H00 dans la semaine, de 32 heures à 28 heures, est dommageable pour le service public.

La fermeture du poste une journée entière ne nous paraît pas opportune pour la qualité du service public :

- à ce jour, aucun poste du département ne ferme une journée entière
- la demande de la trésorerie de Grostenquin-Morhange de fermer le vendredi toute la journée a été refusée lors du CTP du 25/11

Ces arguments n'ont pas convaincu l'administration, qui change ses critères d'organisation des services au gré de ses humeurs. Hier, fermer une journée était inconcevable pour un poste de taille moyenne, aujourd'hui plus rien n'est impossible. Avis aux amateurs...

Trésorerie de Sarrebourg :

Vote CGT : **ABSTENTION**

Nous comprenons qu'il s'agit d'une harmonisation avec la durée d'ouverture du CDI. Pourquoi n'est-il pas possible de faire une harmonisation par le haut (augmentation de la durée d'ouverture du CDI) plutôt que par le bas (réduction de la durée d'ouverture de la trésorerie) ?

Sur ce point, le Trésorier-Payeur Général avoue ne « pas s'être beaucoup battu ». S'il avait été ministre du travail, nul doute que M. Perreault nous aurait obtenu la semaine de 30 heures depuis longtemps !

Sur la question des réductions des horaires d'ouverture au public, on constate que la barre des 30 heures est bien souvent franchie. Nul doute que cela se reproduise à l'avenir, avec les conséquences que l'on a évoquées.

Les représentants du personnel CGT ont demandé une nouvelle fois quelles avaient été les conditions d'information des élus et populations locales en ce qui concerne les réductions d'horaires d'ouverture. Réponse de l'administration : cela varie au cas par cas... L'absence de « réaction négative des élus » suffit au TPG pour considérer que la chose est acquise.

Dans l'esprit de l'administration, tel qu'il a été évoqué en CTP, les réductions d'horaires d'ouverture ne sont pas là pour tenir compte d'une pression excessive sur le travail des agents, mais au contraire car les agents du Trésor ne doivent pas rester « à attendre le chaland ». On vous laissera juge de ce commentaire.

Enfin, le TPG affirme que dans la mesure où on n'adapte pas le réseau dans une perspective proche, en clair pas de suppression de postes comptables avant 2011, nous devons être conduits à nous organiser différemment.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES HORAIRES VARIABLES

Trésorerie de Sierck les Bains :

Les représentants CGT au CTP sont **POUR**, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un aménagement suite à la demande du CTP du 25/11/08 : l'horaire d'ouverture du matin passe de 7H15 à 7H30.

MODIFICATION DU PROTOCOLE

Trésorerie d'Albestroff :

Il est porté à l'information des membres du CTP la régularisation d'une coquille dans le protocole du poste comptable.

Enfin, le TPG informe les membres du CTP qu'il est amené à autoriser la fermeture un jour par semaine (le vendredi) de la trésorerie de Grostenquin- Morhange jusqu'en juillet.

Sur ce point, le TPG ne demande pas le vote du CTP, dans la mesure où il estime qu'il s'agit d'une « mesure provisoire et exceptionnelle ». **Nous considérons que des mesures qui durent plusieurs mois ne peuvent être qualifiées de provisoires ou d'exceptionnelles.** Elles devraient en toute logique être soumises au vote du CTP.

Bien sûr, on comprend que l'administration ait besoin d'une marge de manœuvre pour fermer exceptionnellement au public un poste - pour une durée d'une journée à une semaine- en cas de circonstances exceptionnelles. Au delà cela signifie que l'administration est incapable de faire face à ses obligations.

Le TPG est resté insensible à ces arguments mais nous lui rappellerons aussi souvent que nécessaire que l'exercice des « pleins pouvoirs » n'est pas une prérogative de l'administration.

Sur le point de l'approbation du PV du CTP du 16 janvier 2009, discuté le matin, les représentants CGT au CTP précisent que le secrétaire adjoint, désigné en séance le 25 novembre 2008, suppléant CGT, n'a pas signé la question diverse n°1. En effet, l'ensemble des organisations syndicales n'était pas présent lors de ce CTP.

Nous notons que ce point aurait en toute logique du figurer à l'ordre du jour du CTP communiqué aux organisations syndicales, et ne pas être ajouté en questions diverses par l'administration.

Le TPG prend acte de cette observation.

1/ BUDGET DEPARTEMENTAL

Plusieurs éléments qui intéressent l'ensemble des agents du Trésor public en Moselle ont été abordés lors de l'examen du budget :

Une surprenante réduction des dépenses de fourniture entre l'exécution 2007 (346 316 euros) et l'exécution 2008 (270 589 euros) , soit - **21,87%**, est à signaler. Pour les postes comptables, cette réduction se manifeste par la diminution du budget départemental fourniture de 204 029,62 euros en 2007 à 155 687,06 en 2008. Pour le budget 2009, l'administration prévoit une enveloppe de 146 550 euros, soit une diminution continue. Interrogée sur ce point, l'administration a juré la main sur le cœur qu'il ne s'agissait pas de faire des économies, mais de tenir compte de l'écoulement des stocks accumulés. Vigilance néanmoins, car l'examen du budget 2009 des postes comptables révèle une quinzaine d'unités de travail pour lesquels une forte coupe de ce poste de dépense est prévue. D'ici à ce qu'on nous dise en septembre qu'il n'y a plus d'argent pour acheter des crayons, il n'y a qu'un pas.

Interrogée sur la question du budget des postes comptables concernés par la mise en place des SIP, l'administration a avoué qu'aucune anticipation en termes budgétaires n'avait été effectuée. En clair, on passe aux SIP, et ensuite on verra qui paie les factures.

Tu parles d'un budget !

S'agissant de l'équipement sécuritaire, l'administration a indiqué que les attributions des différents détecteurs de faux billets, compteur de pièces et autres caissons temporisés sont à l'initiative de la demande des postes comptables. Avis aux nécessaires donc, il semblerait que des crédits soient disponibles. Pour autant, nous faisons remarquer que plusieurs postes comptables sont dans une situation critique au regard de la sécurité de leur coffre fort. Dans un cas, les agents se demandent quand la porte du coffre se déchaussera pour leur tomber sur les pieds ! Cette situation est inadmissible pour la sécurité des personnels et d'autant plus grave qu'elle est signalée depuis plusieurs années.

Bonne nouvelle pour les agents de Vigy, les travaux prévus depuis on ne sait plus combien d'années vont enfin être entrepris !

Enfin, nous on demande à voir !

Nous avons également posé la question du devenir du pôle national de soutien au réseau situé au dessus de la trésorerie de Metz municipale. Son effectif est amené à augmenter (c'est bien le seul du département) et nous nous interrogeons notamment sur les conditions d'installation du pôle dans des nouveaux locaux éventuels. Réponse de l'administration : « nous sommes dans l'expectative et plusieurs solutions sont envisagées ». Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier de près.

Compte tenu de ces éléments, les représentants de la CGT au CTP se sont abstenus lors du vote du budget.

2/ BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En lien avec le budget qui vient d'être évoqué, les représentants du personnel CGT s'inquiètent des moyens alloués aux formations informatiques du département :

A ce jour, une seule salle permanente informatique, de 8 ordinateurs seulement, soit 16 stagiaires possibles.

On notera qu'il n'y a pas si longtemps, dans les anciens locaux de la formation, il y avait deux salles informatiques et qu'elles étaient bien occupées.

En outre, l'indicateur du nombre de jours formation en salle informatique est de 45%, ce qui veut dire que près d'un jour formation sur 2 se déroule dans la petite salle informatique pour 16 stagiaires.

Les conséquences sont multiples, avec au premier chef le décalage de plusieurs sessions de formation compte tenu des disponibilités de la salle.

Il est à prévoir que cette situation empire pour devenir rapidement ingérable, car les formations à venir mobiliseront fréquemment les ordinateurs.

Il est inenvisageable de produire ces formations sur table (en l'absence d'ordinateur) ou avec différents dispositifs de bricolage qui créent plus de problèmes qu'ils n'en règlent (si on prend des ordinateurs portables dans une deuxième salle se pose le problème du stockage des ordinateurs et le risque de vol, accru pour les ordinateurs portables). Enfin, il convient de noter que par le passé le service formation

de la TG a été sollicité pour assurer des formations à destination des autres ministères (pour le déploiement de NDL notamment). Il est vraisemblable que pour le déploiement de CHORUS ce dispositif soit reconduit. Belle vitrine face aux autres administrations que celle d'un service formation avec une salle informatique trop petite et des câbles électriques qui courent partout !

L'administration indique notamment qu'une salle de formation devra être mise à place (à Sarreguemines ?) pour permettre la tenue de formations au plus près du lieu d'affectation des agents.

Il s'agit certes pour la CGT d'une mesure à prendre de toute urgence, mais elle ne suffira pas à régler le problème de la salle de formation de Metz compte tenu des éléments que nous venons d'évoquer.

Autre élément préoccupant, la baisse du nombre de formateurs :

- - 10 cadres A
- - 10 cadres B et C

pour assurer les prochaines formations.

L'administration minimise ce problème et se justifie en indiquant qu'il faut prendre en compte les besoins réels. Il y aurait une baisse des demandes compte tenu des formations réalisées les années précédentes.

Nous pensons qu'il convient de convaincre les chefs d'unité de laisser les agents intervenir à l'extérieur de leur poste pour assurer des formations en tant que formateur (il paraît d'ailleurs que cela devrait être valorisé lors de l'entretien de notation, alors ?).

Les pénuries d'effectifs que nous dénonçons ne doivent pas être le prétexte de renoncements que nous paierons au prix fort rapidement.

Autre élément préoccupant, si le nombre de jours de formation pour les cadres A augmente, il diminue au contraire pour les cadres B et C.

Plusieurs éléments de réponse de l'administration, qui reste d'accord sur le constat :

- il y a davantage de demandes de A
- dans les journées de formation de A, sont aussi consignées les réunions qui ressortent davantage de l'information que de la formation proprement dite (13% des journées de formation de A concernent en fait des journées d'étude).

En répondant de la sorte l'administration donne le bâton pour se faire battre : elle constate la baisse réelle du nombre de jours de formation mais n'en tire aucune conséquence ni ne s'inquiète de la différence entre la formation et l'information entre les grades. Qui se souvient des fameuses réunions d'information pour les B et C qui n'ont jamais eu lieu ?

Enfin, la CGT s'inquiète d'une part des formations spécifiques aux concours pour lesquelles on constate une désaffectation, et d'autre part pour les formations annoncées, préparées, et finalement annulées faute de personnes à former.

S'agissant des formations spécifiques aux concours on note une diminution préoccupante du nombre de participants B et C : on passe de 152 jours agent en 2007 à 38 en 2008 pour les B ; on passe de 93,5 jours agents en 2007 à 46,5 en 2008 pour les C.

Quel est le ratio entre le nombre de personnes ayant suivi la préparation au concours et l'ayant réussi ?

L'administration s'engage à nous faire connaître ce taux. S'il est mauvais, il conviendra de prendre les mesures correctives pour l'améliorer et proposer une formation aux concours de qualité. S'il est bon, il faut en faire la publicité. Le concours reste la voie naturelle pour changer de grade. Chaque agent doit pouvoir en bénéficier. C'est son droit.

S'agissant des formations annulées, la CGT tire la sonnette d'alarme. Des formateurs sont contactés pour monter des modules, ils prennent sur leur temps personnel pour le faire, se rendent disponibles pour dispenser les formations, et finalement ils apprennent quelques semaines ou quelques jours avant la formation que celles ci sont annulées. Il s'agit là d'un élément de démotivation à nul autre pareil pour les formateurs. Il ne faut pas s'étonner ensuite si leur nombre diminue.

La CGT demande à ce que le bilan de la formation fasse apparaître le nombre de formations prévues puis annulées. L'administration s'engage à le communiquer.

Au final, à lire le bilan de la formation professionnelle, on a l'impression qu'elle a tendance à souffrir également des réductions d'effectifs dans le département. Les agents n'ont plus le temps d'aller en formation.

Le fond du problème est là. Il explique la réduction des demandes des agents, l'annulation des formations prévues, et également la réticence des chefs de poste à laisser aller leurs agents en formation s'ils n'estiment pas qu'elle est indispensable à l'exercice de leur activité.

Sur ce point, la CGT appelle à la plus grande vigilance les chefs d'unité. Il ne faut pas qu'ils se servent de la « fiche collective » de formation comme d'un filtre aux demandes individuelles des agents.

Certes, il vaut mieux avoir les agents sur leur lieu de travail plutôt qu'en formation pour répondre à la pénurie des effectifs, mais il s'agit là encore une fois d'un palliatif au vrai problème. On ne peut répondre aux réductions d'effectifs avec des solutions à courte vue. L'exemple de la formation est criant : comment l'administration peut-elle vouloir à la fois la polyvalence croissante des agents et constater sans rien faire la réduction du nombre de journées de formation ?

3/ RAPPORT D'ACTIVITE

Le TPG demande aux membres du CTP s'ils ont quelque chose à ajouter au rapport d'activité, afin de l'enrichir.

Nous ne voyons pas bien ce que nous pourrions ajouter à un document dont le seul objectif est de dire que tout va bien et de s'en féliciter.

Vos représentants(e) CGT en CTP Locale :

Nathalie CAFORA Equipe de Renfort Départementale

Jean - Eudes BOUR Trésorerie Générale de la Moselle

Laurent DARNE Brigade Régionale Domaine

Francis SCHMELTER Trésorerie Générale de la Moselle

n'hésitez pas à nous contacter.